



# éduscol

Informer et accompagner les professionnels de l'éducation

Accueil du portail > Contenus et pratiques d'enseignement > École élémentaire  
et Collège > Le socle commun et l'évaluation des acquis

**Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves**

## Modalités d'évaluation des acquis scolaires des élèves à compter de la rentrée 2016

**De nouvelles modalités d'évaluation des acquis scolaires des élèves entrent en application à la rentrée 2016.**

- ▶ Enjeux et objectifs de l'évaluation des acquis scolaires
- ▶ Une évaluation des compétences du socle commun en cours et en fin de cycle
- ▶ Le livret scolaire unique du CP à la troisième
- ▶ Le diplôme national du brevet évolue à compter de la session 2017
- ▶ Les évaluations diagnostiques au cours du cycle 2
- ▶ Évaluer les compétences numériques : un nouveau cadre de référence

### Enjeux et objectifs de l'évaluation des acquis scolaires

L'évaluation des acquis scolaires des élèves vise à **améliorer l'efficacité des apprentissages** en permettant à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser.

**A la rentrée scolaire 2016**, les modalités d'évaluation évoluent, privilégiant **une évaluation positive, simple et lisible, qui valorise les progrès**, soutient la motivation et encourage les initiatives des élèves.

### Une évaluation des compétences du socle commun en cours et en fin de cycle

La maîtrise des compétences du socle commun s'évalue désormais sur la base des **connaissances et compétences fixées par les programmes d'enseignement**, permettant une seule et même évaluation des acquis. **Les attendus de fin de cycle précisés dans les programmes** donnent aux équipes enseignantes, aux élèves et à leurs familles les repères nécessaires pour apprécier le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de chaque élève au cours du cycle.

### L'évaluation en cours de cycle

Les modalités de l'évaluation sont laissées à l'appréciation des équipes, dès lors que les connaissances et compétences acquises et celles restant à consolider avant la fin du cycle sont clairement explicitées pour les élèves et leurs parents. Les modalités d'évaluation constituent un objet de travail essentiel pour les conseils de cycle, à l'école primaire, ou pour le conseil pédagogique, au collège.

**Voir Principes d'action pour évaluer les acquis des élèves**

## En fin de cycle

Le niveau de maîtrise de chacune des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est apprécié selon une échelle de référence comportant quatre échelons (maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise).

**Voir Évaluer la maîtrise du socle commun de connaissances de compétences et de culture aux cycles 2, 3, 4**

## Le livret scolaire unique du CP à la troisième

Pour améliorer le suivi des apprentissages, un **livret scolaire** de la scolarité obligatoire est créé pour chaque élève inscrit dans une école ou un collège de l'enseignement public ou privé sous contrat. Ce livret scolaire comprend des **bilans périodiques**, qui se substituent aux actuels livrets des écoles et aux bulletins des collèges, **des bilans de fin de cycle** et les **attestations** officielles obtenues par l'élève à l'école ou au collège.

L'**application nationale "Livret scolaire unique du CP à la troisième"** permet, pour la première fois, de disposer d'un outil numérique national de suivi des acquis de l'élève tout au long de chaque cycle et de l'ensemble de sa scolarité à l'école et au collège.

**Voir Le « livret scolaire »**

## Le diplôme national du brevet évolue à compter de la session 2017

Le diplôme national du brevet (DNB) évolue en conséquence : son obtention dépend désormais à la fois des points obtenus par l'élève dans la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, appréciée par les équipes pédagogiques à la fin du cycle 4, et de ses résultats aux épreuves finales de l'examen.

**Voir DNB : de nouvelles modalités d'attribution à compter de la session 2017**

## Les évaluations diagnostiques au cours du cycle 2

Au cycle 2, du CP au CE2, la maîtrise des langages, et notamment de la langue française, constitue l'objet d'apprentissage central, dans tous les enseignements. Une évaluation des acquis des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est organisée au début de la classe de CE2. Elle permet aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant, dans la perspective de la poursuite de son parcours scolaire.

**Voir Banqu'outils pour l'évaluation, l'évaluation diagnostique CE2**

## Évaluer les compétences numériques : un nouveau cadre de référence

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les nouveaux programmes confortent la place du numérique dans les enseignements et les pratiques éducatives. Un nouveau cadre de référence rassemblera et organisera, de façon progressive et selon des domaines spécifiques, les compétences numériques développées de l'école élémentaire à l'université ainsi que dans le

cadre de la formation continue.

## L'évaluation à l'école maternelle

A l'école maternelle, depuis la rentrée 2015, **l'évaluation régulière des acquis des élèves** constitue elle aussi un levier majeur de la réussite de chacun. Acte pédagogique à part entière, elle nécessite de la souplesse dans sa mise en œuvre pour tenir compte des différences d'âge et de maturité entre les enfants au sein d'une même classe et faire en sorte que chacun progresse et se développe harmonieusement. Deux outils sont utilisés pour rendre compte des acquis des enfants :

- un **carnet de suivi des apprentissages**, renseigné tout au long du cycle 1, dont l'établissement est obligatoire mais dont le format est laissé à l'appréciation des équipes enseignantes ;
- une **synthèse des acquis de l'élève**, établie à la fin de la dernière année de ce cycle, qui fait l'objet d'un modèle national.

### Voir Suivi et évaluation en maternelle

---

Mis à jour le 25 juillet 2016

Partager cet article



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Direction générale de l'enseignement scolaire - Certains droits réservés



# éduscol

Informer et accompagner les professionnels de l'éducation

Accueil du portail > Contenus et pratiques d'enseignement > École élémentaire  
et Collège > Le socle commun et l'évaluation des acquis

**Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves**

## Principes d'action pour évaluer les acquis des élèves

**L'évaluation des acquis des élèves doit partir du quotidien de la classe pour observer et évaluer les progrès des élèves tout en fixant des situations d'évaluation à certains moments précis et en gardant toujours la perspective d'une évaluation constructive.**

- ▶ Partir du quotidien de la classe :
  - observer pour évaluer
  - Des situations d'évaluation à certains moments
- ▶ Une évaluation constructive, qui régule les enseignements et soutient les apprentissages

### Partir du quotidien de la classe : observer pour évaluer

L'évaluation régulière des acquis des élèves est un acte pédagogique à part entière qui ne se limite pas à des temps spécifiques. Les progrès des élèves s'apprécient au fil des apprentissages. Pour cela, il est nécessaire d'envisager des pratiques pédagogiques favorisant l'observation directe et régulière du travail des élèves, dans des situations ordinaires variées.

**Dans le quotidien de la classe, l'enseignant prélève des informations, des indices significatifs des progrès et des acquis attendus des élèves.**

Ce suivi lui permet d'objectiver les progrès réalisés par chaque élève, son évolution et ses réussites.

### Des situations d'évaluation à certains moments

À certains moments, il peut être nécessaire de concevoir des situations particulières d'évaluation pour effectuer des observations ciblées afin de mieux saisir les acquis scolaires, aussi bien les progrès réalisés que les difficultés éventuelles. Ces informations sont complémentaires des autres observations réalisées dans le cours ordinaire des apprentissages ; elles les enrichissent, mais ne peuvent s'y substituer.

Lorsqu'ils s'avèrent nécessaires, ces temps d'évaluation spécifiques ne doivent intervenir qu'**après un temps d'apprentissage suffisant.**

### Une évaluation constructive, qui régule les enseignements et soutient les apprentissages

À tout moment de la scolarité d'un élève, l'évaluation des acquis scolaires, sur le plan des connaissances comme des compétences, a plusieurs fonctions.

L'évaluation consiste à **donner de la valeur aux productions des élèves** en situation d'apprentissage, en se rapportant à des critères partagés par des professionnels qui concourent au même objectif.

Elle contribue à l'**information de l'élève et de sa famille sur les progrès réalisés** durant son parcours d'apprentissage. Conduite avec rigueur et bienveillance, l'évaluation souligne les réussites, les progrès, petits ou grands, que l'élève a accomplis : les lui signifier explicitement, ainsi qu'à ses parents, contribue à le motiver.

L'évaluation régulière des acquis des élèves est aussi et avant tout **un acte pédagogique** constitutif de l'acte d'enseignement. Cette pratique professionnelle permet de réguler les enseignements, de manière dynamique et constructive. Elle permet aux enseignants de proposer :

- des ajustements qui encouragent chaque élève à s'engager et progresser dans les apprentissages ;
- des étayages qui renforcent les premiers acquis ;
- des situations suffisamment ambitieuses pour susciter l'envie d'apprendre encore davantage.

Ce **suivi** permet également aux enseignants d'approfondir leur compréhension de la situation lorsque les acquis d'un élève n'évoluent plus (voire régressent), en se demandant toujours, au regard de ses besoins, s'il a bénéficié de temps d'apprentissage et d'étayages suffisants. L'évaluation permet ainsi d'apporter aux élèves des réponses adaptées à leur situation. C'est la condition d'un **accompagnement pédagogique** efficace.

---

Mis à jour le 25 juillet 2016

Partager cet article



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Direction générale de l'enseignement scolaire -  
Certains droits réservés



# éduscol

Informer et accompagner les professionnels de l'éducation

Accueil du portail > Contenus et pratiques d'enseignement > École élémentaire  
et Collège > Le socle commun et l'évaluation des acquis

**Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves**

## **Evaluer la maîtrise du socle commun aux cycles 2, 3 et 4**

**L'évaluation du socle commun du cycle 2 au cycle 4 se fait en référence aux contenus des programmes d'enseignement et porte sur les huit composantes du socle via une échelle de quatre niveaux.**

- ▶ Une évaluation en référence aux programmes d'enseignement
- ▶ Evaluer les acquis des élèves dans les domaines de formation du socle : du quotidien de la classe au positionnement en fin de cycle
- ▶ Ressources pour la mise en œuvre de l'évaluation : les documents d'accompagnement pour l'évaluation

### **Une évaluation en référence aux programmes d'enseignement**

L'évaluation des acquis des élèves dans les domaines de formation du socle commun se fait en référence aux contenus des programmes d'enseignement.

Les objectifs de connaissances et de compétences de chaque domaine de formation du socle commun et la contribution de chaque discipline ou enseignement à ces domaines sont déclinés dans les programmes d'enseignement.

Les acquis des élèves dans chacun des domaines de formation du socle commun sont évalués au cours de la scolarité sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin des cycles 2, 3 et 4, telles qu'elles sont fixées par les programmes d'enseignement.

### **L'évaluation porte sur les huit composantes du socle commun**

L'évaluation porte sur les quatre composantes du domaine 1 et sur les quatre autres domaines de formation. L'acquisition et la maîtrise de chacune des composantes du socle commun sont appréciées pour chaque domaine de façon indépendante. Elles ne peuvent donc pas être compensées par celles d'un autre domaine.

*Un cas particulier* : Les quatre composantes du domaine intitulé "les langages pour penser et communiquer" ne peuvent pas non plus être compensées entre elles. Dans ce domaine, l'évaluation distingue les composantes : langue française ; langues étrangères (et, le cas échéant, langues régionales) ; langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; langages des arts et du corps.

## Une échelle d'évaluation de quatre niveaux

Le degré de maîtrise des composantes du socle commun est apprécié, à la fin des cycles d'enseignement 2, 3 et 4, sur une échelle de quatre niveaux :

- le niveau 1 de l'échelle (« maîtrise insuffisante ») correspond à des compétences non acquises au regard du cycle considéré ;
- le niveau 2 (« maîtrise fragile ») correspond à des savoirs ou des compétences qui doivent encore être étayés ;
- le **niveau 3** (« maîtrise satisfaisante ») est le niveau attendu en fin de cycle, c'est lui qui **permet de valider à la fin du cycle 4 l'acquisition du socle commun** ;
- le niveau 4 (« très bonne maîtrise ») correspond à une maîtrise particulièrement affirmée de la compétence, qui va au-delà des attentes pour le cycle.

## Evaluer les acquis des élèves dans les domaines de formation du socle : du quotidien de la classe au positionnement en fin de cycle

Le **positionnement de l'élève sur l'échelle du niveau de maîtrise des compétences du socle** s'appuie sur le bilan de ce qu'il a acquis durant le cycle. Il ne résulte pas d'une évaluation spécifique, mais s'apprécie **à partir du suivi régulier des apprentissages** que les enseignants réalisent au regard des objectifs fixés par les programmes pour les différents enseignements qui contribuent à l'acquisition des compétences des cinq domaines du socle.

**À la fin de chaque cycle**, l'équipe pédagogique détermine la position de l'élève dans chaque composante du socle commun à partir des avis des différents professeurs concernés. Ce positionnement résulte de la **synthèse des éléments permettant le suivi des acquis scolaires des élèves, notamment des appréciations portées par les membres de l'équipe pédagogique du cycle.**

## Ressources pour la mise en œuvre de l'évaluation : les documents d'accompagnement pour l'évaluation

Des **documents d'accompagnement pour l'évaluation** sont proposés pour aider les équipes pédagogiques à mieux cerner ce que l'on attend d'un élève **au niveau 3** ("maîtrise satisfaisante"). Ils regroupent des propositions de situations d'évaluation sur lesquelles les enseignants pourront s'appuyer pour **déterminer le positionnement de l'élève, au regard de son degré de maîtrise des compétences du socle commun à la fin de chaque cycle.** Ces illustrations n'ont aucun caractère normatif, elles ont vocation à inspirer la réflexion des équipes pédagogiques.

A l'instar des ressources d'accompagnement des programmes, **des ressources pour l'évaluation des compétences** seront mises en ligne progressivement en cours d'année. Ces ressources, construites en référence aux documents d'appui pour l'évaluation, viseront notamment à éclairer le lien existant entre l'activité ordinaire d'évaluation menée par chaque enseignant dans sa pratique habituelle et le constat qu'il doit poser, en fin de cycle, sur le degré de maîtrise des compétences du socle auxquelles son enseignement contribue.

## Les documents d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun

Les documents d'accompagnement pour l'évaluation donnent, pour chacune des composantes du socle commun qui doit être évaluée, **des indications pour permettre d'objectiver ce qu'il faut entendre par**

« **maîtrise satisfaisante** » (**niveau 3 de l'échelle**) et cerner les contextes et situations d'évaluation dans lesquels en prendre la mesure. Ils constituent une aide pour les équipes pédagogiques, complémentaire des ressources académiques et des réflexions d'équipe, d'établissement ou de bassin.

Pour chacun des cycles 2, 3 et 4, ces indications se réfèrent aux compétences travaillées dans les programmes et aux attendus de la fin du cycle considéré, dans chaque discipline ou domaine d'apprentissage des programmes.

L'exhaustivité des situations d'évaluation pour tous les cycles et dans toutes les disciplines n'est pas recherchée : il ne s'agit en aucun cas d'un référentiel d'exercices d'évaluation dont l'utilisation s'imposerait. L'objectif est de favoriser une réflexion des professeurs sur l'évaluation des acquis des élèves et l'appropriation de gestes professionnels adéquats. Les enseignants pourront s'inspirer de ces propositions pour en élaborer d'autres, en fonction de leurs besoins.

**[Télécharger le document d'accompagnement pour l'évaluation en cycle 2](#)**

**[Télécharger le document d'accompagnement pour l'évaluation en cycle 3](#)**

**[Télécharger le document d'accompagnement pour l'évaluation en cycle 4](#)**

#### TEXTES DE RÉFÉRENCE RELATIFS À L'ÉVALUATION

code de l'éducation, articles D.122-1 à D.122-3, modifiés par le décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et par le décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire à l'école et au collège

- **décret n° 2015-1929 du 31-12-2015** relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège (BOEN n°3 du 21-1-2016)
- **arrêté du 31-12-2015** relatif au contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège, modifié par l'**arrêté du 11-5-2016**

Mis à jour le 24 novembre 2016

Partager cet article



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Direction générale de l'enseignement scolaire - Certains droits réservés